

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **19 mai 2014**

Décision n° **B-2014-0045**

commune (s) : Lyon 3°

objet : Autorisation donnée à la société SIC Habitat Rhône-Alpes de déposer une demande de permis de démolir et une demande de permis de construire portant sur le bien communautaire situé 12 impasse victor Hugo et cadastré CZ 64 et CZ 118

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente Laurent

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 12 mai 2014

Secrétaire élu : Madame Murielle Laurent

Compte-rendu affiché le : mardi 20 mai 2014

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Brachet, Mme Le Franc, M. Crimier, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Lung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vincent, Rivalta, Desbos.

Absents excusés : M. Rousseau (pouvoir à Mme Cardona).

Absents non excusés : MM. Barral, Vesco.

Bureau du 19 mai 2014**Décision n° B-2014-0045**

commune (s) : Lyon 3°

objet : **Autorisation donnée à la société SIC Habitat Rhône-Alpes de déposer une demande de permis de démolir et une demande de permis de construire portant sur le bien communautaire situé 12 impasse Victor Hugo et cadastré CZ 64 et CZ 118**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 5 mai 2014, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2014-0006 du 23 avril 2014, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.15.

La Communauté urbaine de Lyon est propriétaire du tènement situé 12 impasse Victor Hugo à Lyon 3ème cadastré CZ 64 et CZ 118.

Afin de pouvoir réaliser un programme de logements la société SIC Habitat Rhône-Alpes a sollicité la Communauté urbaine de Lyon pour que ce tènement lui soit cédé.

Sans attendre l'aboutissement de cette cession en cours de transaction et afin de ne pas retarder, le cas échéant, la réalisation de ce projet, il vous est proposé d'autoriser d'ores et déjà SIC Habitat Rhône-Alpes, ou toute société ou personne se substituant, à déposer des demandes de permis de construire et de démolir ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Autorise la société SIC Habitat Rhône-Alpes ou toute personne ou société se substituant à déposer une demande de permis de construire et une demande de permis de démolir portant sur le tènement communautaire situé 12 impasse Victor Hugo à Lyon 3° cadastré CZ 64 et CZ 118.

2° - Cette autorisation ne vaut pas autorisation de commencer les travaux avant l'obtention du permis nécessaire.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 20 mai 2014.